

Rapport de la Commission de Gestion du Conseil Communal de Saint-George

Préavis municipal n° 01/2018

Comptes 2017

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission de Gestion, composée de MM. Christian Mignot Président, M. Frédéric Oulevey, Valentin Piaget, Fritz Rupp et Mme Michèle Rüfenacht, rapporteuse, s'est réunie à la salle de la Municipalité en dates du 7 mai en présence de M. Alain Domenig Syndic et de Mme Anne-Marie Christen Boursière, puis les 14, 28, 30 mai et 11 juin pour rapporter sur les comptes 2017. Nous remercions de sa présence le 14 mai M. Frédéric Rohrbach, Municipal des forêts qui nous a présenté les comptes du groupement forestier de la Saubrette.

La commission ne va pas répéter ce qui figure dans le préavis. Ce rapport donne des compléments.

1 Administration générale

Service de l'économat :

L'archivage des documents communaux est effectué par une société indépendante qui facture ses prestations par forfait. Montant pour 2017 CHF : 6296.95

Services honoraires et prestations de service :

Les prestations d'honoraires et de service sont à attribuer en grande partie à des frais d'avocats. Montant pour 2017 CHF : 40'133.65

Aide, cotisations, dons :

Une attribution de CHF : 26'914.- a été comptabilisée en réserve pour le DISREN.

Tourisme :

La nouvelle offre des transports du Léman à la Vallée de Joux, sur les 2 cols (Marchairuz – Mollendruz) , a rencontré un joli succès en transportant plus de 2500 passagers.

Transports publics :

Le montant de CHF : 16'481.30 représente le solde d'un montant destiné à améliorer les TP dans le district de Nyon, à hauteur de CHF. 31.- / habitant.

2 Finances

Impôts :

Les impôts sur le revenu et la fortune et les personnes morales correspondent au budget 2017. Par contre, d'agréables surprises sur les droits de mutation, succession et gains immobiliers génèrent un surplus de revenus de plus de CHF : 220'000.-

Cette situation va néanmoins nous péjorer par l'augmentation de la péréquation, de la facture sociale et de la réforme policière lors du prochain exercice, ce qui justifie une provision de CHF : 165'000.-

Le retour par l'Etat de Vaud pour les dépenses thématiques s'élève à CHF 138'438.- et sur le fond de péréquation de 2016 à CHF : 25'805.-

Service de la dette :

Un montant de CHF : 31'977.85 a été attribué à la défalcation des charges de l'hôtel pour le loyer et les charges pour les années 2015-2016.

3 Domaines et bâtiments

Forêts :

Après 2 années d'exercice de la nouvelle gestion du groupement forestier, il est à noter une nette amélioration de la gestion. La commission constate que les objectifs annoncés par la nouvelle structure après une mise en route laborieuse sont atteints.

En ce qui concerne la commune, le revenu brut de l'exploitation des forêts est de CHF : 80'102.-

A relever que CHF : 278'533.-, produits des contributions en faveur des arbres-habitats et des ilots de sénescence ont été attribués à un fond de réserve pour notre forêt.

Auberge communale:

Des travaux d'entretien et de mise en conformité pour un montant de CHF 22'060.- ont été effectués pour permettre la réouverture de notre auberge communale.

Salle polyvalente :

Nous avons apprécié une diminution des frais de conciergerie de CHF : 9'144.- et une augmentation des locations de CHF : 8'693.-

4 Travaux :

Routes :

Sur les CHF 74'000.- budgétés pour l'entretien des routes, goudronnage et aménagement de l'éclairage public, seuls CHF 18'712.75 ont été investis pour l'entretien des routes.

Les travaux d'aménagement de l'arrêt des bus à la Côte Malherbe ont coûté CHF : 85'010.30. Après déduction des subventions le montant à charge de la commune est de CHF : 12'673.80.

Ordures ménagères :

Le surplus de charges de CHF : 9'973.74 se justifie par les investissements consentis pour l'aménagement de la déchetterie.

Réseau d'égouts et d'épuration :

Une somme de CHF : 24'978.86 a été attribuée à de futurs financements spéciaux.

5 Instruction publique et cultes

Comme déjà relevé, ce poste n'amène aucun commentaire particulier, si ce n'est que les charges liées à l'enseignement restent stables.

6 Police

La commission constate que ce poste comme le précédent ne comporte que des montants ne laissant pas de liberté de gestion à la Municipalité.

7 Sécurité sociale

Accueil familial de jour :

La commune se situe en limite de réseau d'accueil, ce qui implique des frais supplémentaires de CHF : 26'032.70 selon le lieu de prise en charge des enfants.

Prévoyance cantonale :

La facture sociale se monte à CHF : 648'212.- ce qui représente CHF : 66'836.- de moins que l'année précédente, agrémentée d'un retour de la facture sociale 2016 de CHF : 84'680.- Une provision de CHF: 165'000.- a été comptabilisée sur le même principe que celui appliqué au poste des finances.

8 Services industriels

Service des eaux :

Un montant de CHF : 126'045.33 est attribué à des financements spéciaux en vue de la mise en conformité de la source des Vernes.

Chauffage à distance au bois :

Pour équilibrer les comptes du CAD, suite aux dysfonctionnements et pannes importants de l'installation, CHF : 70'000.- ont été prélevés sur le fond de réserve.

Les comptes ont été étudiés par la Commission de gestion de manière approfondie et les pièces ont été vérifiées par pointage. Les comptes sont clairs et très bien tenus. Aucun écart entre les écritures et les pièces analysées n'a été constaté. Nous félicitons Mme Anne-Marie Christen pour la qualité de son travail.

Suite aux dernières années financièrement difficiles, la Municipalité nous présente des comptes avec un excédent de revenus de : CHF 47'400.74, tout en créant des réserves pour l'entretien de notre patrimoine communal et en prévision des futures charges exigées par le canton.

Nous remercions M. Alain Domenig Syndic et Mme Anne-Marie Christen Boursière pour la qualité de leurs informations et des réponses apportées à nos questions.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission de gestion demande au Conseil communal d'approuver le préavis n° 01/2018 - Comptes 2017, soit :

- d'accepter les comptes tels que présentés et d'en donner décharge à la boursière, à la Municipalité ainsi qu'à la Commission de gestion et finances.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, à l'expression de notre considération distinguée.

Président



Christian Mignot

Rapporteur



Michèle Rufenacht

Membre



Valentin Piaget

Membre



Frédéric Oulevey

Membre



Fritz Rupp